

RANGER, Montmorillon (Vienne)

Épisodes précédents :

1955 : Jean Ranger monte à Saulgé une petite usine de fabrication et vente de meubles de cuisine avec deux salariés.

1959 : implantation à Montmorillon, route de Concise.

1962 : transformation en SARL « Le Tubménager » au capital de 800.000 fr. Création de deux sociétés anonymes : la Société industrielle du meuble (SIM) à Chauvigny, et Escalux (escabeaux+tables à repasser) à Saulgé.

1966 (juin) : regroupement des trois sociétés sous l'appellation S.A. Ranger.

1968 : le département Lamilux rejoint la S.A. Ranger. A Montmorillon, l'usine couvre environ 110.000 mètres carrés.

Production journalière : 700 tables, 2.500 chaises, tabourets, buffets et éléments de cuisine distribués sur le marché français, en Allemagne, Angleterre, Belgique, Hollande, Luxembourg, Pays-Bas, Afrique Occidentale ainsi que dans les départements français d'Outre-Mer.

Effectif : 700 personnes à Montmorillon, 130 à Chauvigny.

1972 : rachat de 80 % de Ranger par Mohasco (USA).

1977 : rachat d'un atelier à Bonneuil-Matours, créé en 1973 par la SFA-Renard, de Chauvigny.

1981 (mai)

Rachat des 80 % de Mohasco dans Ranger par la Compagnie française du meuble (groupe Rochefortaise S.A.).

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_frse_du_meuble.pdf

La Compagnie française du meuble prend le contrôle de Ranger
(*Le Monde*, 7 mai 1981)

La Compagnie française du meuble (C.F.M.) vient de racheter la participation de l'américain Mohasco industries dans la société Ranger, acquérant ainsi 80 % de son capital.

La C.F.M. (anciens établissements Doubinski) emploie mille deux cents personnes et a réalisé en 1980 un chiffre d'affaires de 270 millions de francs. Spécialisée dans les meubles de style et rustiques, elle étend sa gamme dans le domaine des meubles de cuisine — où elle est déjà présente — et d'équipements pour collectivités, à quoi se consacre Ranger.

Cette société, dont le chiffre d'affaires est de 230 millions de francs, emploie mille cent personnes, principalement dans le département de la Vienne.

.....
1982 (mars) : Jean Ranger (51 ans) se tue avec sa mère dans l'Allier, au volant de sa Porsche, en se rendant dans sa propriété de Saint-Raphaël.

[*Vae victis*]

(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 10 juin 1982)

... la section syndicale C.G.T. de l'entreprise tient à préciser — « pour rassurer, dit-elle, toute la population du Montmorillonnais » — qu'elle n'a jamais été d'accord pour que Ranger reste C.F.M. et pour le maintien dans le groupe comme solution aux problèmes.

[Crise de l'industrie du meuble]

(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 14 juin 1982)

Nous avons relaté en vie poitevine, dans notre édition de samedi, la réunion d'information tenue à l'initiative du comité d'entreprise des usines Ranger pour analyser les conséquences de la situation actuelle et les solutions envisagées.

La quasi totalité du personnel — 1.100 salariés — était présente pour une réflexion collective qui ne peut pas déboucher sur une décision tant que planeront encore des incertitudes quant à la procédure en cours.

A la vérité, les difficultés de l'entreprise montmorillonnaise s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large de crise de l'industrie du meuble à l'échelon national.

Les salariés de chez Ranger interpellent le P.-D.G. de la C.F.M.

Réunion du conseil d'administration jeudi à Montmorillon

(*La Nouvelle République* 86, 15 juin 1982)

Lundi matin à Montmorillon, M. Pierre Morel [*sic* : *Maurel*], P.-D.G. de la C.F.M., et quelques-uns de ses proches collaborateurs rencontraient le comité d'entreprise de l'usine Ranger.

Cette réunion fut discrètement décentralisée à l'hôtel de ville, mais, prévenus, descendirent vers 10 h. 45 pour bloquer les issues de la mairie, afin, selon leur expression, de « faire pression » sur les discussions.

Il y avait là des cadres, ouvriers et employés de l'unité montmorillonnaise et de ses annexes du Sud de la Vienne. Alors que l'on apprenait que l'entretien prévu à la préfecture l'après-midi même était annulé, le mécontentement s'accroissait.

Vers 15 h. 30, les délégués du personnel sortirent de la salle et précisèrent à leurs camarades qu'ils avaient demandé à M. Morel [*sic* : *Maurel*] de leur fournir les comptes de la société, et qu'ils lui avaient également demandé sa démission. Ils annoncèrent qu'il avaient obtenu que l'acompte de la paie de juin soit versé aujourd'hui mardi. Quant à une garantie sur les salaires, pour les deux mois à venir, avant le plan de restructuration, c'était du ressort du conseil d'administration.

M. Pierre Morel [*sic* : *Maurel*], accueilli « chaudement » sur le perron de la mairie, confirma qu'il s'engageait à réunir jeudi matin le conseil d'administration de la C.F.M. dans les locaux de l'usine Ranger. Une amorce de dialogue s'engageait alors,

les salariés réaffirmant leur volonté de voir Ranger sortir du groupe. « Nous ne pouvons plus travailler, il n'y a plus de matières premières », rappelés-ils au P.-D.G. qui doit d'ailleurs rencontrer aujourd'hui même les investisseurs.

C'est finalement vers 16 heures que M. Morel [*sic* : *Maurel*] put quitter les lieux sous les huées de la foule qui clamait sa colère et sa volonté de voir Ranger redevenir indépendant.

ROCHFORTAISE S.A.
A.G.O. du 23 juin 1982
Exercice 1981

RANGER S.A.
Exercice 1981 (en milliers de francs)

Chiffre d'affaires	220.742
Perte nette	8.956

Cette société a connu, elle aussi, un premier semestre particulièrement difficile, lié à une dégradation brutale de la demande de sa clientèle. Les effets ont été accrus par une modification fondamentale de la structure commerciale motivée par la nécessité de séparer le réseau des cuisinistes-installateurs de celui prospectant les autres clientèles de la société.

Le deuxième semestre a vu un redressement sensible des résultats de la société marqué par un retour à l'équilibre d'exploitation sur cette période.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU MEUBLE EN RÈGLEMENT JUDICIAIRE
(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 29 juin 1982)

.....
Ranger emploie, outre ses deux dépôts de Wissous (près de Paris) et Venissieux (banlieue lyonnaise), 800 salariés à Montmorillon, 150 à Saulgé, 140 à Chauvigny et 25 à Bonneuil-Matours (Vienne).

RANGER : L'INQUIÉTUDE S'ACCROÎT
Bientôt une campagne d'engagement financier
(*La Nouvelle République* 86 30 juin 1982)

Depuis que la C.F.M. est passée de la suspension provisoire des poursuites au règlement judiciaire et à l'annonce que des représentants d'un groupe industriel étaient venus en secret visiter l'usine samedi dernier, les salariés de chez Ranger ont redoublé d'inquiétude et d'exaspération. Avec l'impression qu'on les oubliait.

Hier matin, les délégués du personnel ont téléphoné à la préfecture pour demander une audience urgente. Lorsqu'ils apprirent qu'ils ne pourraient être reçus qu'en fin d'après-midi, ils descendirent, accompagnés d'environ 300 ouvriers qui avaient débrayé, jusqu'à la sous-préfecture de Montmorillon. Au bout d'une heure d'entretien avec M. Guillot, sous-préfet, ils ressortirent munis de la promesse que le préfet allait les recevoir immédiatement.

Tandis que la délégation prenait la route de Poitiers, un mot circulait :

« Débarrasser » l'usine des cadres contestés, ceux soupçonnés d'avoir fait cause commune avec la C.F.M. Vers 11 h. 30, les salariés bloquaient l'entrée de l'usine, deux, puis quatre, de ces cadres qui s'apprêtaient à quitter le lieux. Une discussion, vive parfois, s'engagea sur leur attitude face à la crise que traverse Ranger. Leur démission fut exigée. Deux heures plus tard, dans le calme, le directeur et le chef du personnel encore détenus étaient libérés.

À leur retour de Poitiers, les délégués, quant à eux, assurèrent leurs collègues que « le préfet de région avait pris une nouvelle fois des engagements précis pour ne pas faire obstacle à la solution proposée par le personnel ». Le plan de redressement issu de la base devrait, d'ailleurs, être mieux connu la semaine prochaine.

Dans un communiqué diffusé hier soir, le comité d'entreprise rappelle que « la solution proposée par l'ensemble du personnel consiste à associer, dans un même effort, les salariés, des intérêts privés et les aides des collectivités locales concernées, pour la création d'une société nouvelle d'exploitation des Éts Ranger, mais que celle-ci se heurte à une position "incompréhensible des pouvoirs publics". Ceux-ci, ajoute le communiqué, n'ont aucune solution à proposer ou, s'ils en ont une, ne veulent pas l'indiquer, ce qui conduit les salariés à considérer qu'elle serait trop désastreuse pour le maintien de l'intégrité de Ranger ».

D'autre part, l'Association pour le soutien de la Société nouvelle des Éts Ranger a été créée. Elle fait, en ce moment, imprimer et va bientôt distribuer aux Montmorillonnais un document où chacun, après avoir pris connaissance des buts de l'association, pourra s'engager financièrement à participer au capital social de la future société.

Suite :

1982 : reprise de Ranger par l'OFM (Omnium français du meuble)(Lafa+Gautier) et de l'atelier de Bonneuil-Matours par Arts et meubles, de Richelieu (37).

1985 (février) : reprise de Ranger par Pinault France. Arrêt de la production à Chauvigny.

1991 : transformation de l'ancienne usine de Chauvigny en entrepôt pour Lafa.

1992 (mai) : reprise par Lena Finance et industrie (IFI)(Caplan+Roques) de Ranger et d'Industrie charentaise du meuble (ICM) à Nersac.

1996 (octobre) : reprise des mêmes par Valois Habitat (Coencas).

2000 (avril) : rachat de Montmorillon et Nersac par Snaidero (Italie).

2006 (septembre) : fermeture de Domoform (ex-Ranger) à Montmorillon. 224 licenciements.